

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26935**

Intitulé

Expert(e) en analyse et conduite de l'action stratégique pour l'environnement (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)

Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120g Sciences économiques et sociales appliquées à l'aménagement et au développement, à l'administration territoriale, au commerce, aux relations sociales et aux ressources humaines, aux finances

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Expert(e) en analyse et conduite de l'action stratégique pour l'environnement, est un(e) professionnel(le) de haut niveau pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de projets environnementaux.

Ces principales activités sont :

- Négocier, concerter des projets d'environnement ;
- Réaliser des études, des diagnostics et porter des analyses stratégiques ;
- Concevoir et mettre en œuvre des projets de transition écologique, d'environnement, de développement durable ;
- Evaluer, contrôler la réalisation des actions menées et émettre des préconisations.

Le titulaire est capable de :

- Analyser les contextes et les modes de gouvernance, identifier les stratégies / jeux des acteurs ;
- Identifier et comprendre les liens action publique / privée ;
- Rédiger des rapports, des synthèses, des analyses critiques ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de concertation ou de participation du public ;
- Mener des études et des diagnostics préalables à la conception d'actions ;
- Piloter et animer une démarche de prospective et formuler des préconisations pertinentes ;
- Suivre la mise en œuvre d'un projet ou d'une politique environnemental ;
- Mener un processus de négociation ;
- Procéder à l'évaluation d'actions environnementales et/ou de politiques publiques d'environnement ;
- Communiquer à l'interne d'un organisme ou au public.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Entités publiques : Ministères (MEDDE, MAAF), établissements publics, collectivités territoriales;

Entités privées : Cabinets d'études et de conseil en environnement, services de développement durable en entreprises ;

Entités associatives et citoyennes : ONG et associations.

Type emplois accessibles :

- Chargé(e) d'étude ou de mission environnement ;
- Consultant(e) en environnement ;
- Chef de projet environnement ;
- Expert(e) en environnement
- Directeur (-trice) d'association environnementale, de bureau d'études ou de conseil en environnement ;
- Chef de service ou de département environnement au sein d'un ministère ou dans une collectivité territoriale ;
- Responsable environnement ou développement durable et RSE au sein d'une grande entreprise ou industrie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1401 : Conduite d'enquêtes

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Par un parcours de formation, la certification comporte 10 composantes :

Sur des sujets environnementaux

- Travaux de groupe
 - o Jeux / mise en situation de négociation ;
 - o Etude de cas des outils participatifs mis en œuvre dans un grand projet ;
 - o Analyse de réponses à un appel d'offre ;

- o Construction de scénario prospectif et d'un cahier des charges ;
- o Bilan d'une politique environnementale ;
- o Projet collectif (enquête de terrain, diagnostic), rapport et soutenance.
- Travaux individuels
- o Note de synthèse sur une négociation ;
- o Analyse et évaluation d'un rapport prospectif
- o Rapport d'analyse d'une controverse scientifique ;
- o Mission professionnelle (rapport et soutenance).

Par la VAE ; à partir d'expériences professionnelles, valoriser des activités d'analyse et de conduite d'actions stratégiques pour l'environnement réalisées par le candidat.

3 composantes :

- dossiers écrit descriptif des activités,
- preuves de réalisation,
- présentation orale

La certification « Expert en analyse et conduite de l'action stratégique pour l'environnement » est composée des quatre blocs de compétences décrits ci-dessous. Si un-e candidat-e souhaite obtenir la certification, il-elle doit obligatoirement :

- valider les 4 blocs de compétences ;
- participer aux voyages d'études prévus dans l'Union européenne (découvertes des institutions européennes et découverte de problématiques environnementales d'un pays de l'Union Européenne) ;
- être présent aux séminaires portant sur :
 - o l'accompagnement de la construction du projet professionnel ;
 - o la gestion d'équipe et l'accompagnement du changement ;
 - o le développement des compétences managériales et comportementales.
- valider sa thèse professionnelle (mémoire et soutenance)

Chaque bloc de compétences validé donne droit à la délivrance d'un certificat.

Dans le cadre d'une VAE, chaque bloc de compétences peut être validé à condition que le candidat présente des preuves d'acquisition de ces compétences lors de ses expériences professionnelles et personnelles.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26935 - Négocier et concerter des projets d'environnement</p>	<p>1.1 - Décrypter des négociations dans le champ de l'environnement et identifier les stratégies des acteurs pour mener à bien des projets nécessitant des négociations complexes multi-acteurs. Modalité d'évaluation et de certification : Mise en situation à partir d'une simulation de cas de négociation complexe donnant lieu à la rédaction d'une note de synthèse individuelle.</p> <p>1.2 - Analyser les discours et les registres argumentaires et communicationnels mobilisés par les acteurs environnementaux au service de leur stratégie pour négocier/concierter des projets communs. Modalité d'évaluation et de certification : Analyse de la stratégie de positionnement d'un acteur d'environnement dans une situation de négociation/concertation, projet de groupe débouchant sur une restitution orale.</p> <p>1.3 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un dispositif de concertation ou de participation du public dans le cadre de l'autorisation d'un plan, programme ou projet ayant des impacts sur l'environnement. Modalité d'évaluation et de certification : Étude de cas portant sur différents types de concertation ayant fait l'objet d'une saisine de la commission nationale du débat public, projet de groupe donnant lieu à une restitution orale.</p> <p>1.4 - Effectuer une veille sur les enjeux environnementaux, de coordination, de négociation internationale et d'expertise scientifique sur différentes thématiques environnementales pour appliquer leur spécificité dans les situations locales de négociation et de concertation. Modalité d'évaluation et de certification : Note de synthèse sur une thématique à dimension internationale, travail en groupe.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26935 - Réaliser des études, des diagnostics et des analyses stratégiques environnementales</p>	<p>2.1 - Réaliser une étude de terrain rendant compte des interactions et des jeux d'acteurs publics et privés dans la mise en œuvre d'une action environnementale. Modalité d'évaluation et de certification : Enquête de terrain avec conduite d'entretiens pour le recueil de données sur une problématique en lien avec la transition écologique donnant lieu à la rédaction d'un mémoire écrit faisant l'objet d'une restitution orale publique (où sont invités les acteurs rencontrés parties prenantes des contextes et les problématiques traités).</p> <p>2.2 - Analyser l'évolution et l'influence des idées et des débats scientifiques sur l'action publique dans le champ de l'écologie pour proposer une étude, un diagnostic ou une analyse sur une problématique environnementale précise. Modalité d'évaluation et de certification : Note de synthèse individuelle sur une controverse scientifique clé de l'actualité environnementale et son impact sur l'action publique environnementale.</p> <p>2.3 - Proposer des solutions effectives à des problèmes d'environnement en mobilisant des grilles d'analyse conceptuelles, des résultats de recherches et des retours d'expérience pour mettre en rapport : - des objectifs de résultats environnementaux, - des analyses de situations de gestion initiales - des marges de manœuvre utilisables par les acteurs de changement concernés. Modalité d'évaluation et de certification : Étude de cas portant sur la stratégie d'une ONG d'environnement, donnant lieu à une restitution orale en groupe.</p> <p>2.4 - Expertiser une action collective environnementale en mobilisant les cadres conceptuels de l'analyse stratégique de la gestion environnementale pour appuyer un diagnostic. Modalité d'évaluation et de certification : Étude de cas portant sur les actions d'une ONG d'environnement dans un contexte multi-acteurs, donnant lieu à une restitution orale en groupe.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26935 - Concevoir et mettre en œuvre des projets de transition écologique, d'environnement et de développement durable	<p>3.1 - Concevoir, critiquer et exploiter des études prospectives et participer au lancement et au suivi de démarches prospectives dans le domaine de l'environnement. Modalité d'évaluation et de certification : Construction d'un scénario prospectif portant sur une question de transition écologique et sociale, puis mise en discussion stratégique lors d'une restitution orale.</p> <p>3.2 - Optimiser la conception et la mise en œuvre de plan, de programme ou de projet en lien avec la transition écologique en s'appuyant sur les principales doctrines et modèles contemporains de gestion environnementale, le contexte de leur émergence, leurs développements théoriques et leurs déclinaisons pratiques et opérationnelles. Modalité d'évaluation et de certification : Analyse critique d'articles portant sur la transition écologique, restitution orale par binôme et discussion collective.</p> <p>3.3 - Interpréter les enjeux de l'action environnementale actuelle en analysant l'histoire et les grandes étapes de la conception des politiques de l'eau, de la biodiversité, des déchets et du bruit pour adapter la mise en place des projets de transition écologique. Modalité d'évaluation et de certification : Étude d'une politique environnementale sectorielle en lien avec ses évolutions et ses développements historiques, restitution orale en groupe.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 26935 - Évaluer la réalisation des actions publiques environnementales menées et émettre des préconisations	<p>4.1 - Évaluer des politiques publiques en mobilisant des concepts, des grilles d'analyse et des méthodes de suivi de l'efficacité de l'action publique en fonction de ses objectifs en vue d'actions correctives. Modalité d'évaluation et de certification : Mise en situation professionnelle de sélection d'un prestataire dans le cadre d'un appel d'offre d'un organisme public en charge de la mise en œuvre de l'action publique environnementale.</p> <p>4.2 - Identifier les instruments et les leviers de l'action publique mobilisables pour émettre des préconisations en vue d'une meilleure atteinte des objectifs des politiques environnementales. Modalité d'évaluation et de certification : Étude de cas portant sur la mise en œuvre des instruments de l'action publique environnementale donnant lieu à une note de synthèse et une restitution orale en groupe.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		6 personnes dont 3 professionnels
En contrat d'apprentissage	X		6 personnes dont 3 professionnels
Après un parcours de formation continue	X		6 personnes dont 3 professionnels
En contrat de professionnalisation	X		6 personnes dont 3 professionnels
Par candidature individuelle	X		6 personnes dont 3 professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X		7 personnes dont 2 professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) en analyse et conduite de l'action stratégique pour l'environnement (MS)" avec effet au 02 janvier 2011, jusqu'au 04 octobre 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

14 à 16 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

elise.bordeau@agroparistech.fr

[AgroParisTech](#)

Lieu(x) de certification :

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)

16 rue Claude Bernard, 75231 Paris cedex 05

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)

Centre Paris Maine

19 avenue du Maine, 75732 Paris cedex 15

Historique de la certification :

Mastère spécialisé accrédité par la Conférence des grandes écoles (CGE)